



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6051872

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/03/2026 10H08 C:025401 I:00987

V/Appel du Vendredi 06/03/2026 a 10H08

V/REF.IMM. C0005

IMMEUBLE : LES BELLES LETTRES
78 RUE DE MARSEILLE(ETUDIANTS)
69007 LYON

SDC 'Les Belles Lettres'
C/O LOGIFAC
43 RUE JABOULAY
69349 LYON CEDEX 07

Vaulx en Velin, le 29 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N78 MARSEILLE - CONTACT SUR PLACE M BRISSET - TEL 06 60222377

MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE AU NIVEAU DU PLACARD TECHNIQUE ARRIVEE D'EAU
/ VE 06/03/26 A 12H14-
TL A MR BRISSET, RESPONSABLE, QUI PREND NOTE DES CONSTATS DE NOTRE
PERSONNEL (FUITE EN GOUTTE A GOUTTE SUR VANNE EN GT PALIERE QUI IMPOSE
UNE COUPURE D'EAU GENERALE) ET VALIDE SON ACCORD POUR LA DEMARCHE EN
URGENCE

Donneur d'ordre : Mme J. YAPO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 06/03 A 11H45 :
INTERVENTION A PARTIR DE LA GAINTE TECHNIQUE AU 1ER ETAGE
PRESENCE D'UNE FUITE AU NIVEAU DE LA VANNE COMPTEUR DU LOGEMENT N102

- FERMETURE DES VANNES DE BARRAGE ET DES VANNES GENERALES DE
L'IMMEUBLE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA VANNE AVANT COMPTEUR
REMISE EN EAU
CONTROLE ETANCHEITE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 09/03/26 a 08H40 Mme J. YAPO

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,41	29,41
4,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 06/03	2	75,30	301,20
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	40,63	40,63



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6051872

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Vanne(s) 1/4 tour 20/27	2	25,81	25,81
TOTAL H.T.				397,05
T.V.A. a 10,00%				39,70
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>436,75</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.